



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### AVIS PUBLIC

#### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2

Projet de règlement concernant le code d'éthique et déontologie des employés de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Stéphanie Leblanc, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, le 7 octobre 2024, le projet de règlement numéro 152-2 concernant le code d'éthique et de déontologies des employés de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 152-2 concernant le code d'éthique et de déontologies des employés de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 11 novembre 2024, à 19 heures, au 113, rang Saint-Claude, Saint-Bernard-de-Lacolle ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 152-2 au bureau de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, aux heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Municipalité ;

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle dix-septième jour d'octobre 2024

Stéphanie Leblanc  
Directrice générale, greffière-trésorière

